



Le + syndical

DOMAINE RESERVE

Ennemi invisible et anonyme il y a deux ans, la Finance est désormais associée à la plus ancienne des missions administratives : la note n°2014-02-17/01/1711 du 13 Janvier informe les agents de la DGFIP qu'une filiale de BNP Paribas est désormais mandatée par l'administration pour évaluer concurremment à France Domaine les ventes ou acquisitions potentiellement supérieures à 1 million d'euros.

Objectif affiché : une certaine sécurisation juridique, l'évaluation n'étant pas une science exacte. La lecture de la note laisse d'ailleurs transparaître la crainte des campagnes médiatiques sur les conflits d'intérêt lorsque l'Etat est partie prenante à une opération immobilière.

Si le recours ponctuel à des opérateurs privés pour une évaluation domaniale était déjà possible antérieurement, sa généralisation est pour le moins troublante :

- 1) il apparaît contradictoire d'affirmer dans la même note que l'évaluation est le « cœur de métier » de l'administration domaniale tout en actant la nécessité d'une deuxième évaluation effectuée par le secteur privé;
- 2) en cas d'estimations divergentes, la double évaluation apparaît plus facteur de risques politiques que de sécurité juridique;
- 3) dans le nouveau système, on cumule les coûts de l'option « publique » et de l'option « privée », ce qui paraît étonnant dans une période de recherche tous azimuts d'économies sur les dépenses publiques... à moins qu'il ne s'agisse de la première phase d'un plan de plus grande amplitude !
